

Section académique de
Toulouse, secteur CPE
Responsables de la catégorie

Carole GARNIER (LP Urbain Vitry 31200
Toulouse)

Valérie RAMOND (LG Pierre Bourdieu
31620 Fronton)

*Permanences « Spécial CPE » les jeudis
des semaines paires
& suivi boîte mail*

Carole Garnier et Valérie Ramond au
SNES, 2 av Jean Rieu 31500 Toulouse

Contact

cpe@toulouse.snes.edu

Téléphone.: 05.61.34.38.51

Sommaire

page 1, l'édito

page 2, PPCR & rendez-vous de
carrière : comment ça marche ?

page 3, la promotion par changement
de grade, classe exceptionnelle et
hors-classe

page 4 & 5, les mesures 2018
concernant les emplois de CPE et la
SPE-aïisation

page 6, mouvement intra-académique
2018, et de la misère des
regroupements de CPE en Midi-
Pyrénées

page 7 & 8, calendrier mouvement
intra 2018

Mentions légales

N° CPPAP : 1112506278 – Prix au
numéro : 1 €

Dépôt légal à parution – ISSN 1635-
9658

Directeur de publication : *Jean-Louis
Viguié* - Rédactrice en chef : *Monique
Degos-Carrère*

Ce numéro spécial CPE a été rédigé
par Carole Garnier et Valérie Ramond
Maquette : Loulou ^^

« ON EST TOUS LES CHEMINOTS DE QUELQU'UN D'AUTRE ! »

Pour paraphraser Olivier Besancenot, on est tous, dans l'Education Nationale, le COP (ou Psy-EN) de quelqu'un d'autre ! Le Ministère vient d'annoncer la fermeture de tous les Centres d'Information et d'Orientation et la régionalisation de l'orientation. Cela va enfermer les élèves dans des perspectives de formation dépendantes des besoins économiques locaux à court terme, à subir le lobby des branches professionnelles en suivant les besoins du moment, à occulter le fait que l'orientation scolaire et l'orientation des adultes engagent des processus différents.

Le gouvernement ne cesse ses attaques contre les fonctionnaires et l'Education Nationale ne fait pas exception. Le Maître Blanquer a ressorti sa blouse grise et ses craies pour, par le biais de quatre circulaires, faire passer la bonne parole aux professeurs du premier degré et les enjoignant de suivre la nouvelle doxa gouvernementale.

La grève dans le second degré du jeudi 3 mai pour refuser le nouveau Bac et la logique de sélection de Parcours-sup sera relayée le mardi 22 mai par une grève Fonction Publique à l'appel de sept organisations syndicales dont la FSU. La concertation entre le gouvernement et les syndicats pour « refonder le contrat social avec les agents publics » s'est ouverte le 29 mars ; elle portait notamment sur l'extension du recours aux contractuels, une part plus importante de la rémunération au mérite et la mise en place de départs volontaires : une attaque en règle contre le statut de fonctionnaire. Les raisons ne manqueront donc pas d'être une nouvelle fois dans la rue le mardi 22 mai aux côtés des autres fonctionnaires mais aussi des cheminots. Nous n'oublions pas le report de la partie rémunération du PPCR, le gel du point d'indice et l'instauration du jour de carence.

Concernant la catégorie, nous approchons de la période des mutations tant attendues pour certains. Les élu.e.s commissaires paritaires du SNES-FSU seront à vos côtés. N'hésitez pas à nous solliciter. Le mois de juin sera aussi celui de la deuxième campagne de la Classe Exceptionnelle et de la Hors Classe mouture PPCR.

Nous souhaitons à toutes et à tous une excellente fin d'année pleine de courage et de luttes !

Le secteur CPE



PPCR ET RDV DE CARRIERE : COMMENT ÇA MARCHE ?

Depuis le 1^{er} septembre 2017, de nouvelles modalités d'évaluation (PPCR) sont mises en place : les rendez-vous à trois moments de la carrière qui se situent pour les CPE en **classe normale** :

- Dans la deuxième année du **6^{ième} échelon** au 31/08 de l'année en cours (soit une ancienneté comprise entre 12 et 24 mois)
- Entre 18 et 30 mois d'ancienneté pour les **8^{ième} échelons** au 31/08 de l'année en cours
- Pour les **9^{ième} échelons** ayant deux ans d'ancienneté pour l'accès à la hors classe (soit une ancienneté comprise entre 12 et 24 mois).

Pour le 6^{ième} et le 8^{ième} échelon, un 1/3 des collègues promouvables pourront bénéficier d'une accélération de carrière d'un an. Cette évaluation consiste en une inspection par l'IPR-EVS « en situation professionnelle » et en deux entretiens : l'un avec l'Inspecteur Pédagogique Régional (IPR) et l'autre avec le chef d'établissement dans les 6 semaines qui suivent. Pour préparer l'inspection, « un document de référence » de l'entretien est un support facultatif. Aucune obligation n'est faite de le produire. Les items d'évaluation sont au nombre de douze, 5 renseignés par l'IPR, 3 par le Chef d'Etablissement et 4 remplis en commun (IPR/CE). Le compte rendu d'évaluation est ensuite transmis à l'intéressé qui peut formuler des observations par écrit sous trois semaines maximum. L'appréciation finale de la valeur professionnelle sera émise par la Rectrice et portée à la connaissance du CPE dans les 2 semaines après la rentrée suivant l'année du RDV. Elle pourra être contestée conformément au décret 2017-786 du 5 mai 2017, bien que la lettre de la Rectrice ait omis de le signaler. Les collègues auront 30 jours pour contester cet avis. La Rectrice aura aussi 30 jours pour modifier son avis. L'absence de réponse vaudra réponse négative. A partir de ce moment-là, il faudra faire appel de la décision en CAPA dans les 30 jours. C'est ici que le SNES peut intervenir à votre demande.

Après la théorie, nous commençons à avoir les premiers « retours » du terrain. Normalement, le Rectorat a dû établir une liste de tous les CPE devant avoir un RDV de carrière dans l'année ; un courriel a dû leur être adressé et un message laissé via i-prof. Toujours sur cette application, vous pouvez accéder au portail SIAE dans la rubrique « services » ; cette interface vous permettra de confirmer le RDV et de consulter les rapports à partir de septembre. Ensuite, les IPR avertissent un mois avant l'inspection. Ils demandent à ce que le collègue fasse une « animation » en présence d'élève : cette dernière est souvent plaquée pour faire plaisir à l'institution quand l'institution ne demande pas à ce que la séance soit modifiée en même temps que sa venue. Les IPR apprécient que les élèves prennent la parole, que le déroulé de la réunion soit projeté et qu'elle soit animée avec un Powerpoint, soit : notre quotidien !

Pour le SNES, la situation professionnelle ne peut pas rimer avec l'observation d'une séquence éducative devant élèves à l'instar de l'inspection en classe pour l'enseignant. Elle serait trop restrictive, voire artificielle, pour rendre compte de la variété et de la richesse du travail éducatif et surtout ne peut en aucun cas retracer la carrière de l'agent. Le nouveau dispositif doit poser une expertise du métier, donnant tout son rôle à l'IPR en permettant un regard sur le cœur de la pratique professionnelle, qui permette de sortir de l'entretien en tête à tête avec le chef d'établissement. La nécessité d'une inspection spécifique issue du corps des CPE trouve là une actualité d'autant plus importante. Le SNES est, dès maintenant, vigilant aux côtés de la profession sur les modalités d'application et le respect des attendus du métier. Souvent les IPR ne reviennent que très peu sur la carrière proprement dite et il leur arrive même de faire des conseils de mutation, après la fermeture du serveur SIAM.

Les IPR demandent à ce que soit fourni un document post-entretien ; beaucoup de collègues le font parvenir de peur de se faire mal voir. Nous vous conseillons de le préparer, de l'avoir avec vous (visible s'il faut) lors de l'entretien mais de ne pas le communiquer.



LA PROMOTION PAR LE CHANGEMENT DE GRADE, CLASSE EXCEPTIONNELLE ET HORS-CLASSE

La première CAPA d'accès à la classe exceptionnelle, le troisième grade issu des accords PPCR, s'est tenue le 16 février 2018 pour une promotion rétroactive au 1^{er} septembre 2017 comme le prévoyait les accords PPCR. Seul le SNES-FSU a siégé car des trois représentations syndicales académiques pour la catégorie, nous étions le seul syndicat présentant les conditions requises pour siéger, à savoir être détenteur du siège HC et avoir un élu HC non promouvable.

La problématique, non pas en terme de revalorisation salariale, mais en terme de nombre de promotions, est bien celle que nous avons analysée dès les premières parutions des modalités d'accès :

Le **vivier 1** qui représente **80%** du nombre de promus fait pour notre catégorie la part belle à l'éducation prioritaire car à la différence des enseignants, c'est essentiellement ce critère qui peut nous être applicable. Soyons clair, éduquer en REP c'est travailler dans des conditions souvent plus difficiles qu'ailleurs et il n'est pas question pour le SNES de ne pas reconnaître cette difficulté en termes de revalorisation salariale. Cette revalorisation est prise en compte pour une part, sur le revenu sous forme d'indemnité et d'ASA, par une accélération possible de promotion à la Hors Classe (au moins jusqu'en 2017) et par des bonifications de points pour en sortir pour la mutation. Bref, le système reconnaît déjà pour partie la difficulté du métier en zone sensible, sans aller toutefois ni assez loin en terme de revalorisation et surtout de conditions de travail. Donc, ce ratio écrasant de 80% ne permet pas pour la catégorie de prononcer la promotion d'autres collègues que ceux issus de l'éducation prioritaire au titre de ce vivier 1. Ce vivier pour notre académie permettait 9 promotions (après la répartition nationale du nombre de promotions par académie) et seulement 7 ont été prononcées. En effet, sur les 22 agents ayant fait acte de candidature, seulement 7 ont été jugées recevables en application de la circulaire. Les 7 collègues exerçant tous en REP, ont donc tous été promus avec pour le plus jeune d'entre eux une naissance en 1973. Non seulement notre catégorie a perdu deux promotions (la circulaire ne permet à ce jour aucune fongibilité entre les deux viviers) mais aussi le plus jeune promu restera dans ce troisième et dernier grade jusqu'à sa sortie du corps. Lorsque que l'on sait que la classe exceptionnelle ne peut excéder 10% d'une catégorie et que la montée en charge jusqu'à ces 10% est prévue pour 2023, on constate que la promotion de jeunes collègues bloquera mathématiquement la promotion d'autres collègues jusqu'à leur départ à la retraite dans quelques lointaines années. De plus notre analyse de la catégorie sur l'académie souligne l'épuisement prévisible à court terme du vivier 1 (si les textes restent en l'état) et donc la perte de promotion allant avec cet épuisement faute de promouvables !

Le **vivier 2** représente donc les **20%** restant et 257 candidats étaient promouvables avec seulement la possibilité de 3 promotions pour lesquelles les avis des chefs d'établissement et des corps d'inspection ont été discriminants (seuls les 3 avis excellents ont été promus).

La deuxième campagne de promotion est d'ores et déjà prévue avec la même répartition et les mêmes critères avec une CAPA le jeudi 7 juin 2018 pour une promotion au 1^{er} septembre 2018. Nous savions que cette deuxième campagne serait la sœur jumelle de la première mais le SNES-FSU reste à l'offensive pour faire évoluer les circulaires dans l'intérêt de promotion du plus grand nombre avec des critères de répartition différents. Actuellement ce troisième grade est donc bien celui du mérite si cher à notre administration et n'est, bien entendu, pas lu comme un nouveau débouché de carrière pour tous. Mais, rappelons-nous que la hors classe a été longtemps un combat syndical que le SNES a porté pour que ce second grade soit accessible au plus grand nombre avant un départ à la retraite. Ce combat est maintenant gagné : avec le PPCR un déroulement normalisé de carrière (dévolu à tous ceux qui ont une carrière suffisamment longue dans l'éducation nationale) prévoit l'accès à ce deuxième grade.

Abordons maintenant la question de la promotion à la hors classe. Cette année la campagne de promotion revêt des nouvelles modalités quant à l'évaluation et à l'indice déclencheur de la promotion, PPCR oblige.

Pour être promuable il faut avoir atteint le 9^e échelon avec deux ans d'ancienneté dans l'échelon. L'ancienneté théorique dans la plage d'appel est barémée avec une progression de 10 points par an. La plage d'appel est constituée par tous les collègues du 9^e échelon + deux ans (avec une ancienneté de zéro) jusqu'aux collègues du 11^e échelon + 9 ans (avec une ancienneté de 15 et plus) ; les premiers de la plage d'appel sont barémés à zéro et les derniers à 160 (cf. annexe 1 de la circulaire HC du 5 avril 2018). Cette partie du barème est donc la partie constituée par l'ancienneté de carrière dans la classe normale. Quant à l'évaluation, elle revêt elle aussi de nouvelles modalités ; cette évaluation est barémée par la Rectrice à partir des informations fournies par nos deux corps évaluateurs : les chefs d'établissement et les IPR. Les deux évaluations aboutissent à 4 avis :

- excellent 145 points
- très satisfaisant 125 points
- satisfaisant 105 points
- à consolider 95 points

Le total des deux critères ci-dessus explicités constituera les éléments du tableau de promotion à la Hors classe que les élus du SNES-FSU examineront au cours de la CAPA prévue elle aussi le jeudi 7 juin. Comme chaque année, nous fournirons un réel travail préparatoire et serons les plus combatifs au moment de la CAPA.

Pour chaque campagne de promotion par changement de grade, tous les syndiqués CPE de l'académie ont reçu des informations par courriel.

Isabelle PINERO, commissaire paritaire académique

VOS ELUS

Benoit AUBERTIN
Lycées Paul Mathou
Avenue de Luchon
31 210 GOURDAN POLIGNAN
Tel 05 61 94 51 00

Carole GARNIER
L.P. Urbain Vitry
150 route de Launaguet
BP 62159
31000 Toulouse

Catherine GOURBIER
Lycée Marie Curie
4 Rue Georges Ledormeur
65000 TARBES

Brigitte LACORRE
Collège Joseph Paul Rambaud Place
de Verdun
BP 168
09100 Pamiers CEDEX

Bruno MAIURANO
Lycée Toulouse Lautrec
64 Bd Pierre et Marie CURIR
31200 Toulouse

Isabelle PINERO
Collège Victor Hugo
5 chemin de l'Hippodrome
65000 TARBES

Valérie RAMOND
Lycée Pierre Bourdieu
1005 Avenue de Villaudric
31620 FRONTON



Retrouver les CPE du SNES sur
Facebook à la page [CPE du SNES-
FSU](#)

LES MESURES 2018 CONCERNANT LES EMPLOIS DE CPE L'ACADEMIE ET LA SPE-AÏSATION DE CERTAINS SUPPORTS TOULOUSAINS

Lors du CTA du vendredi 16 mars 2018, l'administration a proposé des suppression de postes, des redéploiements mais surtout, et cela est inquiétant pour notre catégorie, des transformations de postes « de droit commun » en postes "SPEA" (postes spécifiques sur lesquels il faut candidater), en particulier dans les 3 lycées professionnels toulousains où il s'était produit quelques difficultés, qui étaient parues dans la presse.

Suppressions et redéploiements

Un poste de CPE est créé au Lycée Professionnel Guynemer de Toulouse (31) et il sera SPEA.

Un poste de CPE est supprimé au LGT Raymond Savignac de Villefranche-de-Rouergue, cité scolaire (12).

Un poste de CPE est créé pour l'ouverture du Lycée de Montech (82).

Un poste de CPE est supprimé au Collège Jean Jaurès à Castres (81).

Un poste (le deuxième) est créé au Collège Nelson Mandela de Noé (31).

L'ouverture du nouveau collège de l'Isle Jourdain sera pourvue par le redéploiement d'un des deux postes de CPE du collège existant, Louise Michel (32). Comme les effectifs seront inégaux à la rentrée 2018 (600 / 200 élèves), un berceau stagiaire sera implanté pour l'année scolaire à venir au Collège Louise Michel.

Un demi-poste du LGT Rive Gauche de Toulouse sera supprimé et réinjecté sur L.P. Rive Gauche de Toulouse. Il est à noter que ce poste sera SPEA.

Lors de ce CTA, bien que mandaté à titre d'expert, notre élu n'a pas pu lire de déclaration catégorielle. Nous avons néanmoins pu dire, en dehors du fait que nous nous satisfaisions du maintien du GT emploi de la filière éducation pour la seconde année, que nous approuvions la décision de ne pas créer 1 emploi partagé sur 2 LP (Guynemer et Gallieni) comme proposé le 16 février lors de ce GT, mais d'implanter un poste entier sur Guynemer. Nous avons réaffirmé notre demande d'un barème clair car même si l'administration évoque 3 items (le fait qu'il y ait ou non un internat, le nombre d'élèves par CPE, et le pourcentage de CSP défavorisées), elle n'indique pas clairement le dosage de ces critères et les pondère par l'expression "situation particulière d'établissement". M. Curnelle de la DOS s'est engagé à améliorer le barème dès l'année prochaine.

Nous avons également déploré le poste qui sera partagé entre le LGT Rive Gauche et le LP du Mirail, (bien que le fait d'être sur le même site soit facilitateur) et revendiqué la demande du SNES, soit 1 CPE pour 250 élèves. Nous avons également vérifié que les collègues dont les postes seront redéployés, selon la terminologie chère à la DOS, bénéficieront d'une mesure de carte scolaire (ce sera le cas). Puis, le débat s'est emballé sur « la question » de l'ordre du jour, à savoir, la transformation en poste SPEA de postes de CPE existants, dans les 3 établissements de Toulouse où il y a eu des problèmes depuis le début de l'année : les LP Gallieni, Guynemer et du Mirail. Le Secrétaire Général, M. Le Gall est rapidement intervenu pour indiquer, qu'il ne fallait pas mélanger ces deux points de l'ordre du jour et que le vote des emplois CPE était distinct du vote des transformations des postes de ces établissements en postes SPEA.

Résultat du vote sur la mesure budgétaire seule (pas la SpéA-isation) :

Pour : 0 Abstention : 9 (FSU –SGEN-UNSA)

Contre : 1 (FO)

Nom de l'établissement :	LYC GUYNEMER TOULOUSE
N° d'établissement :	0310051M
Discipline de recrutement :	EDUCATION (CE ,CPE)
Profilage en date du :	01/09/2018

Activités particulières du poste	Liste des compétences attendues par activité
Établissement sans internat. Présence sur le terrain au contact des élèves et des adultes.	Une expérience des publics fragiles et une expérience de terrain sont attendues. Travail en coordination avec l'autre CPE : faire respecter et faire comprendre le sens de la règle aux élèves - assurer, en lien étroit avec le chef d'établissement, un suivi individuel, rigoureux et quotidien des élèves - définir et mobiliser tous les moyens dans l'établissement pour réduire l'absentéisme - repérer, en lien avec les enseignants, des élèves décrocheurs - travailler étroitement avec les familles - anticiper et gérer efficacement des situations complexes avec les partenaires - communiquer à l'interne, avec les familles et les partenaires - manager le service de vie scolaire et une équipe d'AED - être force de proposition. Rendre compte
Activités spécifiques à l'établissement (le cas échéant)	Liste des compétences attendues par activité
	Sens des responsabilités. Anticipation - Réactivité. Sens de l'organisation. Hiérarchisation des priorités. Travail en équipe, aptitude au travail collaboratif et à la mutualisation.

Formation continue nécessaire

Nom de l'établissement :	LYC GALLIENI TOULOUSE
N° d'établissement :	0312759F
Discipline de recrutement :	EDUCATION (CE ,CPE)
Profilage en date du :	01/09/2018

Activités particulières du poste	Liste des compétences attendues par activité
Poste logé par nécessité abolue de service en lien avec les obligation afférentes à l'internat. Présence sur le terrain au contact des élèves et des personnels	Une expérience des publics difficiles et une expérience de terrain témoignant d'un investissement en faveur de la réussite des élèves sont attendues. Une expérience d'animation des instances lycéennes serait appréciée. Le candidat doit être en capacité d'animer et accompagner une équipe importante d'AED et de créer une dynamique de groupe solidaire ; d'anticiper et de gérer des situations complexes ; d'assurer un suivi individuel et collectif des élèves en lien étroit avec les équipes et la direction de l'établissement ; de promouvoir la coéducation avec les parents ; de communiquer à l'interne et avec les familles et les nombreux partenaires ; de concevoir et coordonner des dispositifs adaptés au public accueilli ; de faire partager les valeurs de la République.
Activités spécifiques à l'établissement (le cas échéant)	Liste des compétences attendues par activité
	Sens des responsabilités. Autonomie, adaptabilité et aptitude au travail en équipe. Sens de l'organisation. Qualités relationnelles et sens de la communication et du partage d'information

Formation continue nécessaire

Nom de l'établissement :	LP MIRAIL TOULOUSE
N° d'établissement :	0311324W
Discipline de recrutement :	EDUCATION (CE ,CPE)
Profilage en date du :	01/09/2018

Activités particulières du poste	Liste des compétences attendues par activité
Poste logé par nécessité absolue de service pour participer à la gestion de l'internat qui comporte 138 internes, extension prévue de 40 places à la rentrée 2019. L'infirmière assure un service d'externat.	Une expérience dans un établissement complexe témoignant d'un investissement en faveur de la réussite des élèves. Une implication dans des projets de citoyenneté participative. Une expérience d'animation des instances lycéennes serait appréciée.
Activités spécifiques à l'établissement (le cas échéant)	Liste des compétences attendues par activité
Poste partagé avec le lycée Rive Gauche	Le CPE sera en capacité de manager une équipe d'AED importante afin de les accompagner et créer une dynamique de groupe solidaire ; de travailler en équipe (aptitude au travail collaboratif et à la mutualisation) ; d'anticiper et de gérer de situations complexes ; d'assurer un suivi individuel et collectif des élèves en lien étroit avec les équipes pédagogiques, l'infirmière et la direction de l'établissement ; de communiquer à l'interne et avec les familles et les partenaires associatifs, institutionnels ; de concevoir et de coordonner des dispositifs adaptés et différenciés aux publics dont il a la charge, en particulier le dispositif d'études accompagnées du LGT (liaison avec les professeurs principaux, gestion des emplois du temps des intervenants de l'étude accompagnée) ; de faire partager les valeurs de la République.

Formation continue nécessaire

Le CPE choisi par le chef : une des réponses de l'administration pour régler les problèmes dans les établissements

En toute fin de CTA, le débat sur la SPEA-isation de postes de CPE a eu lieu, bien après le départ du CPE-expert, il a été long et houleux. Rien ne convient au SNES dans cette orientation rectorale nouvelle : ni le choix des établissements, ni le calendrier retenu. Nous comprenons bien que c'est en lien avec l'éclairage donné à ces établissements dans les médias. Nous sommes stupéfaits que les seuls CPE servent de variable d'ajustement pour masquer des problèmes de pilotage par les personnels de direction et de gestion des ressources humaines par le Rectorat. Ce projet, élaboré dans l'urgence, peut-être pour répondre à une commande ministérielle et, dans tous les cas, en l'absence de toute concertation ne saurait pallier aux manques de moyens et d'encadrement humain. Nous sommes outrés que les collègues concernés par cette mesure l'aient appris deux jours avant la tenue du CTA, et pour certains uniquement parce que le SNES les a contactés. Au final :

- les 3 postes de CPE du Lycée Gallieni de Toulouse deviennent des SPEA
- les 2 postes (l'existant et celui à venir) du L.P. Guynemer de Toulouse également
- 1 poste créé (demi créé et demi pris au LGT) sur la dotation de 2 au LP du Mirail de même. Le 2nd poste du LP de Mirail reste de « droit commun ».

Concrètement, la mesure est mise en œuvre de la façon suivante à Gallieni comme à Guynemer : si les CPE demandent leur mutation, ils bénéficient d'une Mesure de Carte Scolaire ; s'ils souhaitent rester sur leur poste, il sera ré étiqueté SPEA sans qu'ils doivent recandidater et ils conserveront leur ancienneté de poste.

Bien sûr, le SNES-FSU s'est insurgé contre cette SPE-aisation qui revient à permettre aux chefs d'établissement de choisir leur CPE ! Le SNES a voté contre avec FO, le SGEN s'est abstenu et l'UNSA a voté pour.

Les collègues concernés ont reçus un courrier officiel de l'administration pour les aviser 3 jours avant la fermeture du serveur, prolongation comprise (Sic !).

Nous cherchons depuis dans les fiches de ces postes publiées sur SIAM 2, la spécificité des missions qui seront confiées à ces collègues triés sur le volet dont nous publions des copies d'écran (cf. colonne de gauche).

Oui voilà, ces fiches de postes ressemblent à notre quotidien à tous et toutes, nous pourrions même nous étonner qu'à Guynemer, il faille savoir anticiper alors que ce n'est pas une compétence requise à Gallieni... De plus, un des collègues concerné par ce nouveau dispositif avait déjà candidaté pour rentrer en ECLAIR. Au Mirail, il semble que la spécificité soit le logement...

Nous demanderons une évaluation sincère et honnête de cette mesure de SPE-aiser les postes de CPE en LP et nous continuerons à nous battre contre la mise en œuvre de telles dispositions qui, nous pouvons d'ores et déjà le dire, vont contribuer à restreindre les possibilités de mutation à l'intérieur de la ville de Toulouse dès le mouvement intra 2018.

MOUVEMENT INTERACADEMIQUE 2018

La CAPN du Mouvement Interacadémique 2018 s'est tenue le mercredi 7 mars 2018.

Un important travail de préparation et de vérification a été mené par les élus du SNES-FSU avant la tenue de la commission : consultation des fiches syndicales envoyées par les adhérents, échanges avec les commissaires paritaires académiques ayant participé aux groupes de travail de vérification des vœux et barèmes, ont permis de faire corriger des erreurs.

Malgré le bug informatique de l'année dernière (envoi du projet 2015 !), le ministère a de nouveau communiqué le projet de mouvement le 16 février. En diffusant ce qui n'est qu'un projet, le ministère perpétue la politique initiée par le pouvoir en place avant 2012 et poursuivie depuis, il affiche son mépris pour le travail des élus du personnel, il piétine les règles les plus élémentaires du paritarisme et, accessoirement, le règlement intérieur que la ministre de l'époque avait approuvé lors de l'installation des commissions paritaires. Or chacun sait que, suite au travail des élus et aux débats qui auront lieu en commissions paritaires, ce projet de mouvement sera modifié. Pour nombre de collègues, le projet reçu ce jour se révélera faux, mais cela importe peu à nos « communicants ». Sur les 33 participants de l'académie de Toulouse, deux collègues ont ainsi vu leur projet modifié.

L'insuffisance des capacités d'accueil, en lien direct avec l'absence totale d'ambition de recrutement de CPE, entraîne l'inflation des barres d'entrée pour la majorité des académies (19 sur les 31) et remet en cause la possibilité de muter. A l'issue de la CAPN, la barre de l'académie de Toulouse est passée de 478,2 à 583,3. Le taux de satisfaction des demandeurs titulaires s'est dégradé cette année, passant de 37,1% à 31%. Il demeure inférieur à celui des enseignants de plus de 11%. Sur les 1277 participants, 801 sont titulaires et 476 sont stagiaires ou en réaffectation. Dans notre académie, 33 collègues, dont 25 obligatoires, ont participé au mouvement ; 27 ont muté.

Malgré le refus de l'administration, grâce aux interventions des élus du SNES-FSU, toutes les situations individuelles des premiers non-entrants ont été examinées. Une dizaine d'entrées supplémentaires ont ainsi pu être obtenues. Il est à souligner que certaines organisations syndicales étaient prêtes à accepter la position du ministère ...

A l'issue du mouvement, 24 collègues entrent dans l'académie. Il s'agit donc de 3 ETP de CPE qui risquent d'être perdus alors que le nombre d'élèves continuera d'augmenter dans le second degré à la rentrée prochaine.

Benoît AUBERTIN, commissaire paritaire national et académique

DE LA MISERE DES REGROUPEMENTS DE CPE EN MIDI-PYRENEES

Les IPR EVS l'avaient annoncé l'année dernière, tous les CPE de l'Académie seraient regroupés en 2017/2018, avec une convocation et le remboursement des frais, pour connaître les attentes de l'institution concernant la catégorie et travailler ensemble sur des thèmes s'y rapportant. Si l'on doit mesurer le succès de ces journées au taux de remplissage des salles ; cela a été variable d'un endroit à l'autre, allant des CPE qui, petits doigts sur la couture, venaient écouter « leur » inspecteur à ceux qui avaient déserté se trouvant mille excuses en passant par ceux qui étaient ravis de se retrouver entre collègues pour rompre leur isolement.

Dans la forme la promesse a été tenue, mais sur le fond, il semble que peu de participants y aient trouvé leur compte. En effet, les matinées ont été généralement consacrées à la parole institutionnelle : celle dont nous avons déjà eu un avant-goût dans la lettre de rentrée des IPR (adressée dans sa version 1 aux Conseillers Pédagogiques d'Education ^^). Selon les inspecteurs intervenant lors de ces regroupements, le fameux « projet vie scolaire » a été défendu avec plus ou moins de vigueur, parfois même très peu. Les après-midi ont été dévolues à des travaux de groupe dont le thème et la mise en œuvre étaient identiques pour toute l'Académie, il s'agissait cette année de « favoriser l'engagement des élèves » et ainsi de remplir le nouveau site CPE du Rectorat (<https://disciplines.ac-toulouse.fr/cpe-vie-scolaire/reseau-cpe>) avec des fiches actions qui ne sont pas encore consultables. Pourquoi pas ? Mais quand même, faire plancher tous les CPE de l'Académie sur ce même sujet, n'est-ce pas avoir une vision un peu restrictive des professionnels que nous sommes ? Et, nous sentions bien que l'enthousiasme n'y était pas, certains l'ont même déploré à voix haute, une fois l'IPR parti.

Sans doute serait-il plus judicieux, de nous interroger en amont sur des thématiques qui nous interpellent dans nos pratiques professionnelles ? Mais il semble que les préoccupations rectorales actuelles soient plutôt de nous mettre au pas, à défaut de nous mettre « en marche ».

MOUVEMENT INTRA-ACADEMIQUE 2018 : GROUPES DE TRAVAIL ET CAPA A VENIR

Mercredi 16 mai : groupe de travail sur les bonifications au titre du handicap et les situations médicales

Les situations des demandeurs d'une de ces bonifications sont présentées par l'administration, présence du médecin de prévention du rectorat, des représentants des personnels. Le médecin émet un avis sur l'attribution ou non de la bonification, aucun élément de la situation médicale des demandeurs n'est exposé en séance, respect du secret médical oblige. Le SNES-FSU est particulièrement vigilant au traitement respectueux de la situation des collègues. Les commissaires paritaires interviennent le cas échéant sur certains dossiers lorsqu'ils ont été contactés par des demandeurs qui ont souhaité leur faire connaître leur situation.

Vendredi 18 mai : groupe de travail d'information sur les affectations sur postes SPEA

La liste des demandeurs de postes spécifiques académiques (SPEA) est présentée en GT, avec le classement de chaque demandeur pour chaque poste tel qu'il est établi par l'administration. Le SNES-FSU interroge chaque année l'administration sur le respect de la procédure définie dans la circulaire pour chaque situation : les demandeurs qui l'ont souhaité ont-ils pu avoir un entretien avec le chef d'établissement à propos du poste qu'ils demandent ? La demande de poste SPEA a-t-elle été saisie dans le respect des règles ?

Les élus font remonter systématiquement à l'administration les difficultés qu'ont les collègues à obtenir des entretiens avec des chefs d'établissement. Si c'est votre cas, tenez-nous informés, nous le dénoncerons dans l'objectif d'obtenir un rappel de la procédure à chaque chef d'établissement.

Les commissaires paritaires CPE s'assurent en amont que les postes SPEA sont bien définis en tant que tels sur le site dédié du rectorat. Lorsque ce n'est pas le cas -cela arrive chaque année pour au moins un poste- ils le dénoncent car tous les demandeurs n'ont pas pu avoir accès à l'information. Les élu.e.s demandent alors le report de l'affectation afin que tous les collègues soient traités de manière égalitaire, ce qui doit être le propre des opérations de mouvement.

Les élu.e.s SNES dénoncent de manière générale la spéaïsation de certains postes de CPE, dont le profil défini par l'administration reprend purement et simplement les missions de la circulaire de 2015, sans spécificité particulière. Cette mesure tend à être utilisée pour pallier le manque de moyens dans certains établissements et dans les faits, cela permet au chef d'établissement de choisir « son » CPE.

Entre le 22 et le 25 mai : groupes de travail académiques « Vœux et barèmes »

Le groupe de travail pour les CPE se tiendra dans cette période, l'ordre de passage des disciplines n'est pas connu à ce jour.

En amont du groupe de travail, les commissaires paritaires ont les documents et font un travail important de vérification des barèmes des demandeurs, à partir des fiches syndicales envoyées par les collègues, des documents des mouvements précédents, des questions que se posent les collègues lorsqu'ils repèrent des différences entre le barème correspondant à leurs vœux au moment de la saisie sur SIAM et celui qui est affiché sur i-prof début mai.

Les élu.e.s préparent à partir de tous ces éléments de vérification les questions et les demandes de modifications à porter, dans le respect des règles du mouvement. Seul le SNES-FSU fait ce travail de fond, car comme il le montre chaque année, il est attaché au respect du barème afin qu'aucun demandeur ne soit lésé. Lors de chaque mouvement, les élu.e.s SNES font rectifier de nombreuses erreurs et rétablir des barèmes dans le respect de la circulaire : 30 % l'an dernier.



Jeudi 31 mai : le groupe de travail Postes Offerts au Mouvement

C'est à ce moment-là que sont connus les postes qui seront mis au mouvement. Tous les ans, les élu.e.s du SNES-FSU « enquêtent » sur le terrain afin de connaître les éventuels postes libérés (INTER, retraites, détachement, ...). Si vous avez connaissance d'un poste susceptible d'être vacant, faites-le nous savoir. En effet, chaque année nous nous battons pour que tous les postes soient mis au mouvement afin de fluidifier les mutations. C'est souvent un bras de fer avec l'administration. C'est aussi ici que sont connus les « berceaux » stagiaires ».

Entre le 15 et le 20 juin : CAPA INTRA

La commission administrative paritaire académique (CAPA) du mouvement pour les CPE se tiendra durant cette période.

Là encore, vos élu.e.s SNES travaillent scrupuleusement à la vérification du projet de mutation communiqué par le rectorat aux organisations syndicales en amont des CAPA. Grâce à ce travail long et rigoureux, ils repèrent des erreurs et proposent chaque année des améliorations des chaînes de mutations, en tentent de nouvelles et les proposent lorsqu'elles fonctionnent, toujours dans le respect du barème, sans léser personne, sans clientélisme.

Ils travaillent également sur les propositions d'établissement de rattachement pour les TZR émises par l'administration et proposent des modifications lorsque l'affectation proposée ne correspond à aucun besoin ou ne tient pas compte des vœux et du barème des demandeurs.

Lors de cette CAPA, les commissaires paritaires SNES dénoncent régulièrement le manque de postes mis au mouvement qui constitue une réelle entrave à la mobilité des personnels.

Jeudi 19 juillet : GT TZR – Phase d'ajustement

Les demandeurs mutés sur une zone de remplacement obtiennent un établissement de rattachement lors de la CAPA de juin. Lors du groupe de travail de juillet, ils sont affectés sur un ou deux établissements pour un remplacement soit à l'année, soit sur une période plus courte. Bien que les documents de travail soient remis fort tard aux organisations syndicales, - la veille du groupe de travail en 2017 ! - le SNES veille au traitement égalitaire des collègues et dénonce régulièrement le refus de dialogue social de la part de l'administration pour l'affectation des TZR.

C'est aussi lors de ce GT que sont examinées les demandes d'affectations dérogatoires présentées par des collègues. Le rectorat étudie les dossiers et peut émettre un avis favorable ou non, en fonction d'éléments médicaux, sociaux, ou de souffrance au travail. N'hésitez pas à nous saisir si vous faites ce type de demande.

Les élu.e.s du SNES sont mobilisé.e.s pour vous accompagner dans toutes les étapes de votre demande de mutation. Envoyez-nous votre fiche syndicale, à télécharger à partir du site académique du SNES, rubrique mutations. Et pensez à vous syndiquer : grâce aux informations que vous nous communiquez, nous pouvons vous contacter, vous conseiller et assurer un suivi individuel de vos demandes.

Sur toute cette période de mutations, une permanence téléphonique CPE est assurée tous les lundis, mardis, jeudis et vendredi après-midi.

Brigitte Lacorre, commissaire paritaire académique

